

Procès verbal

Le vendredi 10 janvier 2025 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence de Patrick LAFFONT.

Secrétaire de la séance : Arlette OURTAU

Présents : Patrick LAFFONT, Régis ESPES, Arlette OURTAU, Marie-Hélène CRANSAC, Jean-Bertrand FAURE, Patricia MARTIN, Josette PUJOL, Hugues LAPIERRE, Pierrette GASTON, Gérard DUPLA, Gilbert COUVREUX

Représentés : Roland BERNIÉ représenté par Régis ESPES, Marjolaine HUOT-ROYER représentée par Patrick LAFFONT

Absents et excusés : Vincent RAMOND, Yannick VEPER

Ordre du jour :

A 17h00 : Visite du logement d'Esperris (rendez-vous à Esperris)

Approbation du compte rendu de la séance du 8 novembre 2024

Autorisation de paiement d'opération d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

Cabane de Barlonguère : Demande des subventions

Voirie 2025 : Demande du FDAL

Tranche 2 des travaux de la cuisine de Bordes : Adoption du plan de financement

Prime de fin d'année 2024

Création d'un poste de rédacteur

Motion : Maintien des aides à l'électrification rurale (FACE)

1/Demande d'autorisation de paiement avant le vote du budget primitif

Article	Désignation	Opé	B.P Vote	B.P Report	DM	BP+DM	Ouverture crédits 2025	%
203	Frais d'études, recherche, développement	0	6000	6000	0	12000	3000	25,00
2118	Autres terrains	0	10000	20400	0	30400	7600	25,00
2157	Matériel et outillage technique	0	20000	0	50236	70236	15000	21,36
2181	Install. générales, agencements	0	0	12878	0	12877,75	3000	23,30
2188	Autres immobilisations corporelles	0	5000	0	0	5000		0,00

231	Immobilisations corporelles en cours	0	91444	2561	59000	153004,98	30000	19,61
231	Immobilisations corporelles en cours	13	0	33023	11000	44023,24		0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	12 - petit patrimoine	10000	13915	0	23915		0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	10 - Eglise Ourjout	0	0	10000	10000		0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	11	0	0	10000	10000		0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	20 - Logement Esperris	240000	0	0	240000	60000	25,00
231	Immobilisations corporelles en cours	30 - Cabane de Barlonguère	10000	0	0	10000		0,00
TOTAUX			392444	88777	140236	621456,97	118600	19,08

Le conseil municipal accède favorablement à la requête de Mr le Maire

2/Dépôt de demande de DETR pour la cabane de Barlonguère

Pour rappel ce projet est porté initialement par le groupement pastoral mais la commune s'est portée volontaire pour le finaliser à la condition d'avoir des subventions conséquentes au vu des devis présentés pour la somme de 355 470€. Mr le Préfet suit ce dossier de près.

La demande de permis de construire est en cours

Libellé des dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Captage de la source	53 414,74	DETR	100 000,00
Héliportage	82 550,00	FEADER	76 800,00
Gros œuvre	110 452,14	Autres financeurs	51 200,00
Ossature bois	74 918,25	Total	228 000,00
APS	32 133,51	Groupement pastoral	55 468,64
SPS	2 000,00	AUTOFINANCEMENT	72 000,00
TOTAL	355 468,64		355 468,64

Le conseil municipal donne son accord à Mr le Maire pour effectuer la demande de DETR auprès de la Préfecture

3/Réfection de la voirie :

La route d'Aulignac et celle d'Idrein nécessitent des travaux de goudronnage .Comme en 2022, il y a lieu de se regrouper avec la communauté des communes. La CCCP dépose la demande de DETR.

M. le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT		Financement	
Route d'Aulignav (VC n°1)	61 637.50	ETAT DETR 30% (Demande CCCP)	19 568.85
Route d'ldrein (VC n°3)	3 592,00	FDAL 20%	13 045.90
		Autofinancement	32614.75
Montant des travaux	65 229.50	Financement Total	65 229.50

Une demande de subvention au titre du FDAL 2025 sera déposée auprès du Département

Le conseil municipal donne son accord à cette demande.

4/Travaux a la cuisine centrale :

Au vu de l'augmentation du nombre de repas à confectionner depuis que le Maire de Sentein a sollicité l'association CASTA , pour assurer la cantine des enfants scolarisés sur sa commune il est apparu nécessaire de procéder à certains aménagements et remplacement de matériel

Sur les 34 861.20€, il reste 20 % à la charge de la commune soit 6992.24€ HT. Il sera demandé aux communes du Biros scolarisant leurs élèves a l'école de Sentein une participation à ces frais, dont la répartition reste à définir par ces communes.

Le conseil municipal est d'accord de participer à hauteur de 20% des dépenses HT engagées.

5/Prime de fin d'année 2024

Cette prime est attribuée généralement aux employés municipaux titulaires, Cependant depuis un an un contractuel embauché sous contrat donne entièrement satisfaction dans le travail effectué. Mr le Maire suggère que cette personne puisse bénéficier de la prime de fin d'année comme ses collègues. Il propose de lui allouer une prime de fin d'année.

Le conseil municipal donne son accord pour donner une prime à cet agent contractuel

6/Création d'un poste de rédacteur

De par la loi, Mme Fernandes Machado peut prétendre à un poste de catégorie B. Son dossier a été accepté par le Centre de Gestion. Elle devra effectuer un stage de 6 mois et sera titularisée ensuite en tant que rédacteur.

Il est donc nécessaire de créer un poste de rédacteur.

Le conseil municipal donne son accord pour cette création.

7/ Achat d'un terrain pour faire un parking

Le manque de parking se fait ressentir dans le secteur du Balamet. Un propriétaire veut vendre une parcelle qui pourrait être aménagée pour cet usage. Une proposition sera faite à cette personne.

Le conseil municipal est d'accord pour cette acquisition


8/Questions diverses

Le SDE09 demande à la commune de voter une motion afin de maintenir le financement, par les taxes de l'électricité, dédié à l'électrification rurale ainsi que la péréquation territoriale. Le conseil municipal est d'accord pour signer cette motion.

Au hameau d'Ayer, un coffret électrique d'éclairage public a été cassé par la chute d'un arbre provenant de chez un propriétaire riverain. Le coût total est de 1 100€. Le SDE09 demande une participation de 400€ a la commune pour le changement du boîtier. Un recours va être fait auprès du propriétaire.

La séance a été levée a 19H00

Le Maire,



Le secrétaire de séance,

